



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

### Séance du 27 juin 2024

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10	L'an deux mille vingt-quatre, Le vingt-sept du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.	
<b>Date de convocation :</b> 10/06/2024 <b>Date d'affichage :</b> 11/07/2024	<b>Présents :</b> Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Jean-Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT.	
<b>VOTE</b>	Abstention /	<b>Absent excusé :</b> Claude COMTE, Alexandre LENOBLE pouvoir à Ludivine GERARDIN,
	Contre /	
	Pour 10	<b>Secrétaire de séance :</b> Nicolas THABARD.

**DELIBERATION 2024-19**

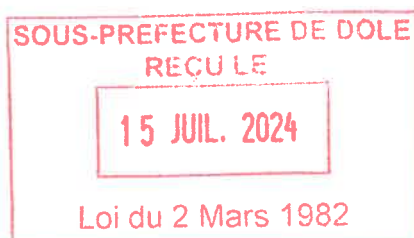
### Clôture du Budget Annexe « EAU »

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'un budget annexe « Eau ».

Vu l'article L.2221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui rend facultatif pour les communes de moins de 500 habitants qui gèrent un service d'eau ou d'assainissement sous forme de régie simple ou directe, l'établissement d'un budget annexé au budget principal dès lors qu'elles produisent, en annexe au budget et au compte administratif, un état sommaire présentant article par article, les montants de recettes et de dépenses affectés au service,

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ **ACCEPTE** la clôture du budget annexe «Eau» en date du 31 décembre 2024,
- ✓ **DIT** que l'excédent du budget annexe « Eau » sera transféré au budget principal de la commune,
- ✓ **APPROUVE** la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe de l'eau dans le budget principal de la commune.



Pour extrait certifié conforme,  
Le maire,  
Jean-Claude THABARD.

